

# RTDcom.

Revue trimestrielle de  
droit commercial  
et de droit  
économique

Octobre / Décembre  
2007

n°4

**Expertise et estimation  
du prix de cession par un  
« expert » : analyse de l'article  
1843-4 du code civil**

**La date de naissance des  
créances contractuelles**

## LÉGISLATION

**Rapport annuel 2006  
du Conseil de la concurrence** p 698

**Régime nouveau de la fiducie**  
(L. n° 2007-211 du 19 février 2007) p 728

**Encadrement des parachutes  
dorés par la loi TEPA**  
(L. n° 2007-1223 du 21 août 2007) p 764

**Nouveaux instruments  
de coopération judiciaire**  
(Règl. CE n° 1896/2006 du 12 décembre 2006  
et n° 864/2007 du 11 juillet 2007) p 856

## JURISPRUDENCE

**Tribunaux de commerce  
et arbitrage :**

De la transmission et de l'extension  
de la clause compromissoire p 677

De la bonne gestion de l'instance  
arbitrale par les arbitres p 689

**Organisation administrative  
et professionnelle du commerce :**

Gestion de service public p 694

**Propriété industrielle :**

Les droits conférés par la marque p 712

**Propriété littéraire et artistique :**

L'affaire *Microsoft* p 715

**Sociétés par actions :**

Précisions attendues sur les pouvoirs  
du bureau de l'assemblée générale  
des actionnaires d'une SA pp 779-796

**DAJLOZ**

**S O M M A I R E**

31-35, rue Froidevaux,  
 75685 Paris Cedex 14  
 Tél. rédaction 01 40 64 53 66  
 Fax 01 40 64 54 66  
 E-mail: k.jouanlebris@dalloz.fr

**PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
 DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
 Charles Vallée

**RÉDACTION**

**Directeurs:**

Brigitte Berlioz-Houin  
*Professeur à l'Université Paris-Dauphine*

Nicolas Rontchevsky  
*Professeur à l'Université Robert-Schuman*

**Rubriques**

Jacques Azéma, Gilles Bachelier, Bernard Bouloc, Gauthier Blanluet, Claude Champaud, Emmanuelle Claudel, Pierre Collin, Didier Danet, Philippe Delebecque, Bruno Dondero, Jean-Claude Dubarry, Olivier Fouquet, Jean-Christophe Galloux, Philippe Gaudrat, Charles Goyet, Laurent Grosclaude, Gérard Jazottes, Paul Le Cannu, Jean-Pierre Le Gall, Dominique Legeais, Eric Loquin, Francine Macorig-Venier, Anne Marmisse, Philippe Martin, Arlette Martin-Serf, Corinne Mascala, Joël Monéger, Marie-Hélène Monsié-Bon, Gilbert Orsoni, Gilles Paisant, Frédéric Pollaud-Dulian, Nicolas Rontchevsky, Corinne Saint-Alary-Houin, Bernard Saintourens, Michel Storck, Laurent Vallée, Jean-Luc Vallens

**ÉDITION**

Philippe Weiss, *Directeur éditorial*  
 Katy Jouan-Le Bris, *Secrétaire d'édition*

**ABONNEMENTS**

Yvette Nay  
 Abonnements: Dalloz - 80 av. de la Marne  
 92541 Montrouge Cedex  
 Tél. 0 820 800 017 (0,12 € TTC/mn),  
 fax 01 41 48 47 92

Abonnement annuel partant du premier  
 numéro de l'année (2007/4 n°)  
 France et DOM: 152 €  
 Étranger: 168 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements **sans délai**, l'éditeur ne pouvant garantir **pendant plus de 6 mois** le service des numéros manquants.

**ÉDITIONS DALLOZ**

Société anonyme au capital de 3956040 euros

Siège social:  
 31-35, rue Froidevaux - Paris 14<sup>e</sup>  
 RCS Paris 572 195 550  
 Siret 572 195 550 00098  
 Code APE 221A  
 TVA FR 69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

CPPAP n° 0907 T 82121  
 ISSN 0244-9358

Imprimerie Chirat  
 42540 St-Just-la-Pendue

**ARTICLES**

643

Expertise et estimation du prix de cession par un « expert » :  
 analyse de l'article 1843-4 du code civil  
 par Gaëlle Deharo ..... 643

La date de naissance des créances contractuelles  
 par Nicolas Thomassin ..... 655

**CHRONIQUES**

673

**Organisation générale du commerce**

- Actes de commerce, commerçants et fonds de commerce  
 par Bernard Saintourens ..... 673

- Tribunaux de commerce et arbitrage  
 par Eric Loquin ..... 677

- Organisation administrative et professionnelle du commerce  
 par Gilbert Orsoni ..... 693

- Concurrence  
 par Emmanuelle Claudel ..... 698

**Propriétés incorporelles**

- Propriété industrielle  
 par Jacques Azéma ..... 711

- Propriété littéraire et artistique  
 par Frédéric Pollaud-Dulian ..... 715

**Sociétés et autres groupements**

- Sociétés en général  
 par Claude Champaud et Didier Danet ..... 728

- Sociétés par actions  
 par Paul Le Cannu et Bruno Dondero ..... 764

**Droit des marchés financiers**

par Nicolas Rontchevsky et Michel Storck ..... 794

**Crédit et titres de crédit**

par Dominique Legeais ..... 811

**Ventes - Transports et autres contrats commerciaux**

par Bernard Bouloc ..... 823

**Entreprises en difficulté**

- Prévention et règlement amiable  
 par Francine Macorig-Venier ..... 827

- Redressement et liquidation judiciaires par Arlette Martin-Serf .....	833
<b>Droit pénal des affaires</b> par Bernard Bouloc .....	842
<b>Régime fiscal des affaires</b> par Gauthier Blanluet et Jean-Pierre Le Gall.....	848
<b>Droit européen des affaires</b> par Anne Marmisse-d'Abbadie d'Arrast.....	856
<b>TABLES</b> .....	861
Tables générales - Année 2007 .....	861

---

**Les opinions émises dans la Revue n'engagent que les auteurs**

---



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

**Éditions Dalloz**  
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2007